



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA 9^{ÈME} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE D'AFRISTAT

Bamako, 4 au 6 octobre 2004

1. Le Conseil scientifique d'AFRISTAT a tenu sa 9^{ème} réunion du 4 au 6 octobre 2004 à Bamako (Mali) dans la salle de conférence de la Direction générale d'AFRISTAT, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BODIN, Inspecteur Général de l'INSEE, Conseiller technique du Président de l'ADETEF (Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières), Président du Conseil scientifique.
2. Ont pris part à cette réunion, les membres titulaires du Conseil scientifique et les observateurs ainsi que les experts d'AFRISTAT. La liste des participants figure en annexe 3. M. Jacques CHARMES, siégeant au titre des personnalités qualifiées, était excusé. Le représentant de la CEA était absent. Un des sièges attribués aux professeurs d'université en sciences économiques et sociales est vacant.
3. Les questions inscrites à l'ordre du jour étaient rapportées par Monsieur Martin BALEPA, Directeur Général d'AFRISTAT, le secrétariat de la réunion étant assuré par la Direction générale de l'Observatoire.
4. Les travaux ont porté sur les points inscrits à l'ordre du jour adopté par le Conseil scientifique (Cf. annexe 1).
5. Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère sérieuse et empreinte de cordialité. Les membres du Conseil scientifique remercient la Direction générale pour la qualité des documents présentés ainsi que pour la bonne organisation des travaux et l'accueil des participants.

A. EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2003 ET DU PREMIER SEMESTRE 2004

6. Le Conseil scientifique a entendu le rapport d'activités 2003 présenté par la Direction générale. Elle a fait le point sur l'exécution des recommandations émises par la 8^{ème} réunion du Conseil scientifique et la 9^{ème} réunion du Comité de direction, notamment en ce qui concerne la préparation des rapports d'activités et des programmes annuels de travail de la Direction générale. Celle-ci a rendu compte des activités menées au

cours de l'année 2003 dans le cadre du PROSMIC (Programme statistique minimum commun) ainsi que de la mise en œuvre d'autres programmes financés par les bailleurs. Le rapport d'activités présenté comprenait aussi un état de la coopération avec les bailleurs de fonds et les partenaires au développement.

7. La Direction générale d'AFRISTAT a également présenté, pour information, un rapport sur les activités qu'elle a réalisées au cours du premier semestre 2004, notamment la rénovation des comptes nationaux dans les Etats membres à l'aide du système ERETES.

8. Enfin, elle a fait un état des difficultés rencontrées, notamment la question récurrente de la pression qui pèse sur les experts face à une demande d'appui technique toujours plus forte pour un effectif d'experts limité.

9. Le Conseil a apprécié l'ampleur et la qualité des activités réalisées au cours de l'année 2003. Il a également noté l'appui chaque fois plus important que les partenaires au développement et les bailleurs apportent à AFRISTAT. Le Conseil scientifique a formulé les recommandations ci-après :

- a) Les Directeurs des Instituts nationaux de statistique (INS) devraient transmettre régulièrement leurs rapports et programmes annuels d'activités respectifs à la Direction générale d'AFRISTAT afin de permettre à celle-ci de mieux prendre en compte les besoins en assistance technique des INS dans ses programmes de travail ;
- b) De par sa présence sur le terrain, la Direction générale d'AFRISTAT devrait jouer un rôle plus actif dans la coordination des différents projets entrepris par les bailleurs de fonds et les partenaires au développement qui devraient donc associer AFRISTAT, dans la mesure du possible, à l'élaboration des programmes et projets d'appui à la statistique dont la mise en œuvre pourrait nécessiter une assistance technique d'AFRISTAT ;
- c) AFRISTAT doit jouer un rôle de tête de pont du réseau qui comprendrait aussi d'autres organisations internationales et qui concernerait (i) un échange de fichier de consultants potentiels et (ii) une approche coordonnée de la collecte d'informations institutionnelles dans les Etats membres ;
- d) Les Etats membres devraient produire rapidement les comptes nationaux provisoires basés sur le SCN 93, afin que ceux-ci puissent servir de référence, en particulier lors des discussions avec les institutions de Bretton Woods et avec les organisations sous régionales d'intégration pour la surveillance multilatérale ;
- e) Le Comité de direction doit attirer l'attention des Directeurs des INS des Etats membres sur la nécessité d'actualiser régulièrement leur site Internet.

10. En outre, le Conseil scientifique s'inquiète de l'annonce de l'abandon de la maintenance et du développement du système ERETES par EUROSTAT, et demande instamment au Comité de direction de prendre les dispositions nécessaires pour saisir à ce sujet les autorités compétentes de la Commission européenne.

11. Enfin, le Conseil scientifique propose à l'adoption du Comité de direction le rapport d'activités 2003 de la Direction générale ainsi examiné.

B. RAPPORT D'ÉVALUATION DE MISE EN ŒUVRE A MI-PARCOURS DU PROSMIC

12. Le Conseil scientifique a été informé qu'un consultant indépendant avait été recruté par la Direction générale pour réaliser une évaluation à mi-parcours du PROSMIC (Programme statistique minimum commun). Ce rapport a été présenté aux membres du Conseil scientifique par le consultant lui-même.

13. Le rapport fait ressortir une bonne exécution des activités dévolues à la Direction générale (activités régionales) et de certaines activités nationales relevant des INS lorsque le financement existait. La « comptabilité nationale », la « conjoncture économique », la « diffusion » et la « coordination statistique » ont été dans l'ordre les domaines ayant enregistré le plus de résultats positifs.

14. A ces résultats positifs, le rapport fait état de quelques éléments négatifs qui limitent ou freinent la mise en œuvre de ce programme : (i) le décalage entre la période d'élaboration du PROSMIC et celle de la mise en place effective de l'Observatoire, (ii) l'insuffisance de mobilisation des financements en faveur des activités du PROSMIC et (iii) la faiblesse des ressources humaines dans les INS et le manque d'appropriation des travaux.

15. Le rapport conclut que les objectifs visés par le programme restent pertinents et propose des éléments de réflexion pour l'élaboration d'un nouveau cadre de travail pour la période 2006-2010.

16. Les participants ont félicité le consultant pour le travail effectué malgré les difficultés rencontrées. Ils reconnaissent l'importance et la nécessité qu'il y avait de mener cet exercice dont les résultats permettront de poser de nouveaux jalons pour l'avenir d'AFRISTAT.

17. Ils ont émis des observations et formulé des recommandations, notamment en ce qui concerne le cadre de travail pour la période 2006-2010 (Cf. chapitre C). Au titre des observations, le Conseil scientifique regrette que seuls trois Etats membres aient répondu au questionnaire envoyé par le Consultant.

18. A l'issue des discussions, le Conseil scientifique a demandé à la Direction générale d'accélérer la finalisation du rapport dont les conclusions serviront à la formulation définitive du cadre stratégique de travail de la Direction générale d'AFRISTAT pour la période 2006-2010.

19. Il propose au Comité de direction d'approuver les orientations de ce rapport et recommande à la Direction générale de l'utiliser comme base pour proposer le nouveau cadre stratégique de travail à moyen terme.

C. PROPOSITION DE CONTENU POUR UN CADRE STRATEGIQUE DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GENERALE D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2006-2010

20. Le Conseil scientifique a examiné le document intitulé « Proposition de contenu pour un cadre stratégique de travail de la Direction générale d'AFRISTAT pour la période 2006-2010 » soumis par la Direction générale ainsi que les propositions formulées dans le rapport d'évaluation à mi-parcours du PROSMIC. Il a eu également à entendre une communication préparée par la Direction générale sur le thème « *Problématique des systèmes d'information pour le suivi/évaluation des DSRP/OMD dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne – Propositions AFRISTAT pour des orientations méthodologiques* ».

21. Le Conseil scientifique a émis des observations sur la communication sur les systèmes d'information sur le suivi/évaluation des DSRP/OMD. Il apparaît nécessaire d'illustrer la démarche méthodologique d'exemples précis dans les pays. Le Conseil scientifique reconnaît que le projet est très ambitieux et souhaite qu'il puisse contribuer in fine à renforcer les systèmes statistiques nationaux. Il propose que la Direction générale prenne en compte les systèmes de prise de décision déjà mis en place par les différents Etats (planification). Le Conseil scientifique recommande à la Direction générale d'AFRISTAT de rédiger une nouvelle version de la présentation tenant compte des observations formulées et incluant l'état des lieux qui a été dressé.

22. Le Conseil scientifique a noté que les conclusions du rapport d'évaluation à mi-parcours du PROSMIC et la proposition de la Direction générale relative au cadre stratégique de travail pour la période 2006-2010 ne présentent pas de différences fondamentales. Aussi, les discussions ont été centrées essentiellement sur les propositions de ce rapport. Le Conseil scientifique a émis des observations sur ces propositions en tenant compte également de celles contenues dans le « *Bilan-évaluation d'AFRISTAT¹* » établi à la demande de la Commission européenne et de la France.

23. Le Conseil scientifique demande que soient incluses dans le nouveau cadre stratégique de travail à moyen terme les préoccupations suivantes :

- renforcement des opérations de formation continue des cadres en relation avec les écoles de statistique ;
- prise en compte dans la démarche de la Direction générale des questions relatives à la gestion de la qualité et à la gouvernance des systèmes statistiques ;

¹ *Bilan-évaluation d'AFRISTAT*, établi par *The European Evaluation Consortium* et *The Evaluation Partnership Limited*. Avril 2003.

- mise en place d'un système d'indicateurs de suivi des programmes ;
- initiation d'une coopération, notamment avec l'UNESCO et l'OMS, respectivement dans les domaines des statistiques de l'éducation et de la santé, et aide dans ce cadre des Etats membres pour améliorer la collecte et le traitement des données ;
- intégration des préoccupations de PARIS21 sur le renforcement des capacités statistiques et sur le « plaidoyer » visant à assurer une meilleure vision de la statistique par les décideurs politiques ou économiques et à améliorer la « gouvernance de la statistique » dans les pays membres ;
- développement dans chacun des pays d'une « culture statistique » ainsi que d'une « culture de la diffusion » ;
- amélioration de la politique de communication d'AFRISTAT, celle-ci étant une des composantes de la politique de communication et de promotion des systèmes statistiques nationaux.

24. Sous réserve de ces observations, le Conseil recommande l'élaboration du cadre stratégique de travail de la Direction générale pour la période 2006-2010 autour des axes suivants :

- Appui au développement des systèmes d'information pour la conception, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté ;
- Renforcement des capacités de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques de base, et d'élaboration des synthèses statistiques ;
- Développement des bases de données et renforcement des capacités de diffusion et de communication des données statistiques ;
- Recherche appliquée par le développement des méthodologies adaptées aux capacités des systèmes statistiques nationaux des Etats membres ;
- Renforcement institutionnel et assistance technique en organisation et développement des systèmes statistiques nationaux.

25. Il recommande aussi l'élaboration des plans biennaux glissants adossés sur ce cadre en tenant compte des ressources et des capacités mobilisables par la Direction générale d'AFRISTAT.

26. Enfin, le Conseil recommande le développement d'une grande synergie entre les plans de travail de la Direction générale et ceux des INS pour une meilleure harmonisation de l'activité statistique des Etats membres et une utilisation optimale des ressources mobilisables.

D. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2005 DE LA DIRECTION GENERALE D'AFRISTAT

27. La Direction générale d'AFRISTAT a présenté son projet de programme de travail pour l'année 2005, sous une forme plus synthétique. Cette présentation d'une part tient compte du caractère exceptionnel de l'année 2005, année de transition entre le premier et le deuxième cycle de fonctionnement d'AFRISTAT, et d'autre part met l'accent sur l'identification des appuis techniques à apporter aux Etats membres.

28. Les différents bailleurs de fonds et partenaires au développement présents à la réunion (Banque mondiale, FMI, FAO, PARIS21, et BAD) ont présenté les actions qui seront menées en partenariat avec AFRISTAT au cours de l'année 2005. Ceci inclut :

- la mise en œuvre du PCI-Afrique pour une vingtaine de pays d'Afrique Subsaharienne qui a fait l'objet d'une intervention du représentant de la BAD ;
- les activités relatives à l'élaboration des stratégies nationales de développement de la statistique avec PARIS21 ;
- le soutien à la mise en place du SGDD en partenariat avec le FMI ;
- la mise en place des outils de suivi et évaluation de la pauvreté avec la Banque mondiale à travers son Fonds de développement institutionnel ;
- le renforcement des capacités en statistiques agricoles avec la FAO.

29. Moyennant la prise en compte des modifications ou des ajustements relatifs aux appuis techniques à apporter aux Etats membres, le Conseil propose au Comité de direction l'adoption du projet de programme de travail 2005.

30. La version finale du programme de travail 2005, adopté par le Comité de direction sera envoyée aux membres du Conseil scientifique avant la fin de l'année 2004.

E. AUTRES QUESTIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE D'AFRISTAT

31. Le Conseil scientifique a examiné la proposition de termes de référence d'un expert macro-économiste que la Direction générale envisage de recruter pour renforcer son Département des études et des synthèses économiques, et a entendu une communication du représentant de DIAL visant à créer un partenariat AFRISTAT – DIAL pour la création d'un centre de recherche appliquée. Ce centre sera logé dans les locaux d'AFRISTAT. De cet exposé, il ressort que les principales missions du centre sont, outre les objectifs de recherche et d'analyse de la pauvreté et de gouvernance : la formation des cadres nationaux, l'animation de réseaux de recherche sur la région et la promotion des analyses et recherches produites par sur les Etats membres.

32. Sur ces deux questions, le Conseil scientifique :

- est favorable au recrutement d'un second poste de macroéconomiste et a apporté des amendements que la Direction générale a repris dans la version qui sera présentée au Comité de direction (Cf. annexe 2) ;
- a encouragé la création du centre de recherche appliquée à AFRISTAT ; recommande que des liens soient établis avec les centres de recherche des écoles de statistique africaine, ainsi qu'avec l'Institut de la Banque Mondiale ; estime que la création de ce centre concourra à pallier certaines insuffisances de la recherche statistique en Afrique subsaharienne ; recommande au Comité de direction d'adopter le nom de Centre de Recherche Appliquée AFRISTAT – DIAL avec le sigle CERAD.

33. Enfin, les participants à la réunion ont entendu une communication sur les nouvelles orientations du CESD.

34. Au titre des questions diverses, les participants :

- ont entendu une communication de la Direction Générale sur la réorganisation des réunions statutaires ; en particulier, le Comité de Direction se réunira désormais deux fois par an, en mars ou avril avant la réunion des ministres de la Zone Franc et en octobre ; le rapport d'activités de l'année n-1 sera présenté à la réunion de mars ou d'avril de l'année n ; le Conseil n'estime pas nécessaire d'organiser une réunion formelle avant la réunion du Comité de direction pour examiner ce rapport et souhaite donner son avis sur ce rapport par correspondance, ainsi qu'il est prévu par le Traité ; le Président du Conseil fera part de cet avis au Comité de direction par tout moyen à sa convenance ;
- ont entendu une communication du représentant du Secrétariat de PARIS21 sur la couverture par RFI et éventuellement par la BBC de la Journée Africaine de Statistique (18/11/04).

F. ADOPTION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS ET CLOTURE DE LA REUNION

35. Le Conseil scientifique a adopté le présent relevé de conclusions et demande à son Président de le présenter au Comité de direction lors de sa réunion des 18, 19 et 20 octobre 2004.

36. Le Président du Conseil scientifique constate que l'ordre du jour est épuisé et clôt la réunion.

Fait à Bamako, le 6 octobre 2004

Pour le Conseil scientifique d'AFRISTAT ;

Le Président

Jean-Louis BODIN

Annexe 1 : Ordre du jour de la 9^{ème} réunion du Conseil scientifique d'AFRISTAT

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen du rapport d'activités 2003 et du rapport d'activités pour le premier semestre 2004 de la Direction générale d'AFRISTAT
4. Examen du rapport d'évaluation de la mise en œuvre à mi-parcours du PROSMIC
5. Réflexions sur le cadre stratégique de travail de la Direction générale d'AFRISTAT pour la période 2006-2010
6. Examen du projet de programme de travail 2005 de la Direction générale d'AFRISTAT
7. Examen de la proposition de la description du poste d'expert macro-économiste
8. Création du Centre de recherche appliquée d'AFRISTAT (CRAA) avec la coopération de DIAL
9. Exposé sur les nouvelles orientations du CESD
10. Questions diverses
11. Adoption du relevé de conclusions de la réunion
12. Clôture de la réunion

Annexe 2 : Proposition de description d'un poste de macro-économiste à AFRISTAT

OUVERTURE D'UN POSTE DE MACROECONOMISTE A LA DIRECTION GENERALE D'AFRISTAT

Contexte

Parmi ses missions, AFRISTAT contribue au développement des statistiques économiques des Etats membres et au renforcement des compétences de ces Etats à prendre en charge l'élaboration et la diffusion de ces données. Depuis le démarrage de ses activités en janvier 1996, AFRISTAT a accordé une attention particulière à la rénovation des comptes nationaux et au renforcement des capacités pour le suivi de la conjoncture et de la prévision économiques.

En ce qui concerne ce dernier domaine, la mise à disposition d'un expert macroéconomiste, grâce à un cofinancement Coopération française-Fonds AFRISTAT, a permis de mener des actions concrètes et soutenues de formation des cadres nationaux à travers des séminaires et des appuis ponctuels. Les soutiens apportés aux INS de quelques Etats membres concernent surtout la production régulière des bulletins et notes de conjoncture.

Les besoins en données et analyses conjoncturelles dans les Etats membres deviennent de plus en plus pressants et il est attendu que, corrélativement, AFRISTAT soit encore plus sollicité à apporter l'assistance nécessaire dans ce domaine.

Par ailleurs, depuis la fermeture du poste d'expert chargé des statistiques des prix, les activités relatives à ce domaine n'ont été prises en charge que partiellement soit par l'expert en enquêtes auprès des ménages, soit par un consultant, lorsque cela était possible, recruté parmi les experts nationaux des Etats membres.

Afin de capitaliser les efforts déjà déployés, de consolider les résultats acquis et développer le volume de l'assistance technique dans les domaines de la conjoncture et de la prévision économiques, la Direction générale d'AFRISTAT propose que le poste de statisticien économiste, spécialiste du secteur informel, soit remplacé par un poste de macroéconomiste.

Principales missions de l'expert macroéconomiste

L'expert macroéconomiste, en rapport avec les autres experts d'AFRISTAT, contribuera par son expérience et ses compétences au renforcement des systèmes statistiques nationaux en apportant son appui dans la production des informations économiques et sociales pertinentes pour donner aux Etats membres les instruments d'une gestion moderne de l'économie, d'œuvrer pour l'harmonisation des systèmes d'informations conjoncturelles dans le but de faciliter l'intégration des politiques économiques. En particulier, il aura pour tâches :

- d'évaluer régulièrement les systèmes de collecte existant dans les domaines des statistiques conjoncturelles ;
- d'assister les systèmes statistiques nationaux des Etats membres ainsi que les organisations d'intégration sous-régionale dans la conception et la mise en œuvre des systèmes d'informations conjoncturelles :
 - en apportant une assistance technique aux pays concernés afin de mettre en place des systèmes d'information appropriés ;
 - en apportant une assistance technique aux pays afin d'harmoniser les indicateurs pour le suivi de la conjoncture de sources différentes ;
 - en appuyant la mise en place de capacités d'analyse des données conjoncturelles pour le suivi des politiques économiques et sociales ;
 - en contribuant à la formation des cadres des Etats membres dans le domaine de la conjoncture.

L'expert prendra également en charge les questions relatives à la collecte, au traitement et à l'analyse des prix.

Profil du titulaire du poste

Le titulaire de ce poste devra posséder les qualifications suivantes :

- être ressortissant d'un Etat membre d'AFRISTAT.
- être ingénieur statisticien économiste ou titulaire d'un diplôme de 3^{ème} cycle en économie du développement ;
- avoir une expérience de cinq années au moins dans le domaine de la conjoncture économique et/ou de la prévision économique, acquise dans un pays en développement, de préférence en Afrique sub saharienne.
- avoir des aptitudes de travail en équipe.

Annexe 3 : Liste des participants à la 9^{ème} réunion du Conseil scientifique d'AFRISTAT

	Nom et Prénom	Institution	Fonction	Adresse postale	Téléphone / Fax / Email
1	AMOUSSOUGA GERO Fulbert Siège au titre des professeurs d'université	Université d'Abomey- Calavi BENIN	Professeur Agrégé en sciences économiques, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et de gestion (FASEG)	01 B.P. 1287 Cotonou BENIN	Tel (229) 36 10 17, Port. (229) 90 50 19 Tel dom : (229) 33 60 64 Fax (229) 30 01 42 Email : gero@syfed.bj.refer.org
2	BAZIN Pascal Lomizi Siège au titre des représentants du Comité de Direction	Commission de UEMOA	Chargé d'études et statistiques économiques	Commission UEMOA 01 B.P. 543 Ouagadougou 01 BURKINA FASO	Tel. (226) 22 44 08 40 / 22 44 41 15 Fax. (226) 22 44 39 88 Email: pascal.bazin@uemoa.int
3	BITEMO Michel Siège au titre des utilisateurs des milieux économiques et sociaux	CONGO	Direction générale de la population Directeur général	BP 2499 Brazzaville CONGO	Tél : (242) 667 87 13 / 51 06 47 Fax : (242) 81 59 09 Email : michel_bitemo@yahoo.fr
4	BODIN Jean-Louis Siège au titre des personnalités qualifiées	ADETEF	Conseiller du Président du GIP Assistance au Développement des Echanges en Technologies Economiques et Financières	ADETEF 5, place des Vins-de-France 75573 Paris Cedex 12 FRANCE	Tel (33 1) 53 44 25 53 Fax (33 1) 53 44 25 31 Email : jean-louis.bodin@adedef.finances.gouv.fr
5	CISSOKO Mamadou Siège au titre des utilisateurs des milieux économiques et sociaux :	Consultant indépendant	Consultant	Ilot V97 Nouakchott MAURITANIE	Tel : (222) 525 36 67 Email : bayocissoko@yahoo.fr
6	DELAINÉ Ghislaine Siège au titre des organisations internationales	Banque mondiale	Senior statistician, Département Afrique	Banque mondiale, Room J8-065 1818, H Street NW Washington, DC 20433 USA	Tél: (1 202) 473 13 41 Fax: (1 202) 473 79 13 Email: gdelaine@worldbank.org
7	NDEFO Siège au titre des organismes sous-régionaux d'intégration	Secrétariat exécutif de la CEMAC	Chef du Service de collecte et traitement des données statistiques	CEMAC B.P. 969 Bangui CENTRAFRIQUE	Tel (236) 61 13 59 / 61 18 85 Fax (236) 61 21 35 Sgudeac@intnet.cf et ndefo@netcourrier.com
8	NGUEMA MEYE Paul-Henri Siège au titre des représentants du Comité de Direction	DGSEE GABON	Directeur Général Adjoint	DGSEE BP 2119 Libreville GABON	Tél : (241) 72 04 55 / 72 13 69 / 76 06 71 Fax (241) 72 04 57 Cel : (241) 29 51 44 Email : nguemameye@yahoo.fr et plan.dgsee@internetgabon.com
9	PORTELLA André Représentant d'un membre de droit	BAD	Statisticien en chef	BAD 15, Avenue du Ghana, Angle des Rues Pierre de Coubertin et Hédi Nouira B.P. 323, 1002 Tunis Belvédère - TUNISIE	Tél: (216) 71 10 26 20 Fax: (216) 71 83 44 36 Cel : (216) 22 63 58 83 Email: a.portella@afdb.org

10	SIDI Tiral Siège au titre des représentants du Comité de Direction	INSD Burkina Faso	Directeur délégué à la coordination générale et technique	01 BP 374 Ouagadougou 01 BURKINA FASO	Tél: (226) 50 32 42 69 / 50 32 49 76 Fax: (226) 50 32 61 59 Email: insd@cenatrin.bf et tiral@river.bf
Observateurs					
11	BOCQUIER Philippe	DIAL France	Chercheur	4, rue d'Enghien 75010 Paris FRANCE	Tel (33 1) 53 24 14 50 Fax (33 1) 53 24 14 51 Email : bocquier@dial.prd.fr
12	CHAROY Xavier	France	Consultant	9, Rue Max Blondat F. 92100 Boulogne Billancourt FRANCE	Tél : (331) 46 03 29 30 Email : xavier.charoy@libertysurf.fr
13	CHENAIS Gérard	PARIS21	Conseiller Senior en Statistique	Secrétariat PARIS21 2, rue André Pascal 75775 Paris Cedex 16 France	Tél. (33 1) 45 24 89 84 Fax (33 1) 45 24 94 06 Email : gerard.chenais@oecd.org
14	KEITA Naman	FAO Bureau régional pour l'Afrique	Senior Statistician	Regional Office for Africa P.O. Box 1628 Accra – GHANA	Tel. (233 21) 70 10 930 / 67 5000 ext 3407 Fax (233 21) 70 10 943 Email : Naman.Keita@fao.org
15	KOUADIO K. Hugues	ENSEA COTE D'IVOIRE	Directeur des études ISE	ENSEA 08 BP 03 Abidjan 08 COTE D'IVOIRE	Tel. (225) 22 44 08 40 / 22 44 41 15 Fax (225) 22 44 39 88 E-mail : hkouadio@ensea.ed.ci
16	NGONTHE Robert	ISSEA	Directeur des études ISE	ISSEA BP 294 Yaoundé CAMEROUN	Tél: (237) 222 01 34 Fax: (237) 222 95 21 Email: ngonthe@cenadi.cm
17	Georges TOUSSAINT	FMI	Conseiller statistique	AFRITAC – Ouest 03 B.P. 96 Bamako MALI	Tel (223) 223 59 75 Fax (223) 223 59 86 gtoussaint@imf.org
Direction générale d'AFRISTAT					
18	BALEPA Martin	AFRISTAT	Directeur Général	BP E 1600 Bamako, MALI	Tél: (223) 221 55 00 /221 55 80 Fax: (223) 221 11 40 Email: martin.balepa@afristat.org
19	LOMPO Birimpo	AFRISTAT	Directeur Général Adjoint	BP E 1600 Bamako, MALI	Tél: (223) 221 55 00 /221 55 80 Fax: (223) 221 11 40 Email: birimpo.lompo@afristat.org

